

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PRISONNIERS PALESTINIENS



En Palestine, le 17 avril de chaque année, les Palestiniens célèbrent la JOURNÉE DES PRISONNIERS, pour exprimer la lutte qu'ils mènent pour la liberté des Palestiniens détenus dans les geôles de l'occupant israélien.

C'est un jour pour la liberté, pour dénoncer l'injustice et rappeler les crimes innombrables de cette armée d'occupation qui prend en otage la vie et la dignité de tout un peuple. Cette année, les prisonniers palestiniens lancent une grève de la faim illimitée afin de protester contre une détention indigne.

Les enfants sont ciblés systématiquement, ils sont frappés sauvagement, blessés, mutilés et torturés. **550 ENFANTS** palestiniens sont aujourd'hui dans les geôles de l'occupant israélien. Leur nombre ne cesse d'augmenter, tous les organismes de défense des droits de l'enfant ont alerté, mais Israël reste impunie et multiplie les crimes avec la complicité de la France.

7400 Palestiniens sont détenus par Israël, dont **550 enfants**

13 députés sont en prison dont Marwan Barghouti, Ahmad Saadat et Samira Al-Halayka

208 prisonniers sont morts en détention dont **72** sous la torture et **53** pour cause de négligence médicale.

1 700 prisonniers sont malades, victimes de négligences médicales, traités par des calmants quelles que soient les maladies. Une vingtaine d'entre eux sont en phase terminale dans la clinique de la prison de Ramleh.

24 prisonniers sont maintenus en isolement, en violation avec l'article 119 de la 4^{ème} convention de Genève. Mahmoud Moussa Issa est à l'isolement depuis **14 ans**.

750 prisonniers sont placés en « détention administrative », c'est-à-dire sans charges ni procès, pour des périodes de 4 à 6 mois renouvelables à l'infini. Certains, dont **6 mineurs**, y sont depuis plusieurs années.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE
SOLIDARITÉ AVEC
LES PRISONNIERS PALESTINIENS

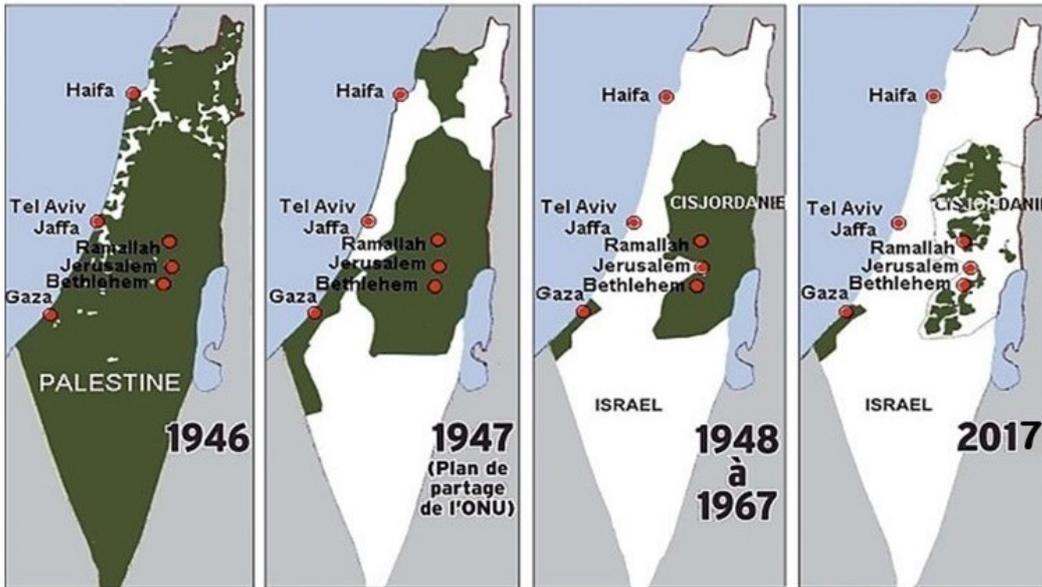
514 prisonniers sont condamnés à des peines allant de 1 à **67 fois la perpétuité**. C'est le cas du prisonnier Abdallah Barghouti.

30 anciens prisonniers sont toujours détenus depuis bien avant les accords d'Oslo en 1993 malgré les promesses israéliennes.

EXIGEONS LA LIBÉRATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES

Solidarité avec la Palestine

Boycott - Désinvestissement - Sanctions contre Israël



Les prisonniers palestiniens ont entamé une grève de la faim illimitée ce lundi 17 avril 2017 pour protester contre leurs conditions de détention, la surpopulation carcérale et le manque d'accès aux services de base qui a conduit à la propagation de maladies. Ils demandent que les visites familiales soient autorisées et que les prisonniers aient accès aux soins médicaux nécessaires.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE DE LA PALESTINE DEPUIS 1946

Les droits nationaux du peuple palestinien, comme ses droits humains les plus élémentaires, sont bafoués depuis près de 70 ans :

- Poursuite de la colonisation de la Palestine
- Occupation militaire permanente des terres palestiniennes
- Emprisonnement sans procès ni jugement, torture légalisée
- Annexion illégale de Jérusalem-Est
- Construction du mur illégal de l'apartheid
- Blocus illégal de Gaza
- Privation et vol des ressources naturelles palestiniennes (eau, terres agricoles, etc.)



Répondant à l'appel palestinien de 2005, nous appelons au **BOYCOTT-DÉSINVESTISSEMENT-SANCTIONS (B.D.S.)** contre Israël. Ce boycott, comme celui mené contre l'Afrique du Sud de l'apartheid, vise à isoler Israël et à le contraindre à respecter le droit international.

QUE FAIRE ?

- Rejoignez-nous, adhérez !
 Association France Palestine Solidarité 59 /62
www.nord-palestine.org
contact@nord-palestine.org
 AFPS 59/62
- Parrainer des prisonniers www.france-palestine.org/Parrainer-un-e-prisonnier-e
- Renforcer le mouvement international BDS. Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël www.bdsfrance.org
- Dénoncer la responsabilité des gouvernements et de nos représentants. Faire pression sur nos dirigeants.
- Diffuser l'information et lutter contre la propagande des mots.
- Faire des dons.
- Faire référence au droit international et exiger son application immédiate.